



Arrêté Municipal

N° 5963

Le Maire de la Ville de Lille,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2212-1, L2212-2 et L2212-4 ;

Vu l'arrêté municipal n°1157 du 12 octobre 2020 déterminant la délégation de signature donnée à Monsieur Patrick PINCET, Directeur Général des Services ;

Vu les procès-verbaux provisoire du 24 septembre 2019 et définitif du 9 mars 2020 d'Etat Manifeste d'Abandon établis à l'encontre de l'immeuble situé à Lille 26 cité Saint Maurice (parcelles cadastrales BL 354 et BL 355) ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 20/377 du 9 octobre 2020 décidant la poursuite de l'opération d'expropriation de cet immeuble.

Considérant l'abandon du 26 cité Saint Maurice à Lille depuis le décès de son propriétaire Monsieur Abdallah GUENOUNE le 25 février 2001, bien non repris dans le règlement successoral.

Considérant qu'en date du 12 mai 2022 cet immeuble fait à nouveau l'objet d'une tentative de squat, qu'il y a lieu de prendre en urgence les mesures indispensables à la préservation de la tranquillité et de la sécurité publiques.

**ARRETE**

Article 1 – Les services municipaux sont autorisés à effectuer la fermeture efficace des issues de l'immeuble sis 26 cité Saint Maurice à Lille.

Article 2– Les frais engagés sont à la charge de la Commune.

Article 3 – Le Directeur Général des Services de la Ville de Lille est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché en l'Hôtel de Ville et sur la façade de l'immeuble, et publié au recueil des actes administratifs de la Ville de Lille.

Copie en sera adressée au Préfet du Nord et au Trésorier de Lille-Municipale.

Est certifié le caractère exécutoire du présent arrêté,

Hôtel de Ville, le 13 MAI 2022

Réception en Préfecture le 13 MAI 2022

Pour le Maire et par délégation  
Le Directeur Général des Services,

Affiché en Mairie le 13 MAI 2022

Patrick PINCET

Pour le Maire et par délégation  
Le Directeur Général des Services,

